

Ecole Germaine Renauld
Chemin des dames
37270 ATHEE SUR CHER
02.47.50.68.51

Conseil d'Ecole du 13 mars 2015

Etaient présents :

Mmes Launay, Harout, Vidard, Cognault, Courteix, Giret et Ikhiyatane (Enseignantes)
Mmes Robineau, Guyon, Cariou et MM Hauptmann, Rivallain (Représentants parents d'élèves)
Mmes Richer, Garnier, Villain-Delarue et M Auger (Représentants de la Municipalité)
Mme Del Rio (Club loisirs et culture)

Excusés : Mme Delafont (IEN), M Martin (Maire) et Mme Doucet et M Roy (représentants parents d'élèves), Mme Pageard (enseignante)

1) Projet d'école :

Le nouveau projet d'école 2014-2017 est en cours de finalisation. Il sera présenté lors du dernier conseil d'école.

Le projet comporte trois axes :

- Axe 1 : Favoriser la réussite de tous les élèves
- Axe 2 : Travailler en équipe pour assurer la continuité des apprentissages de l'école maternelle au collège
- Axe 3 : créer un climat scolaire favorable aux apprentissages et à l'épanouissement des élèves

2) Sécurité :

Suite au premier conseil d'école, la commission de sécurité est venue vérifier les bâtiments et en a conclu que les bâtiments étaient aux normes. Toutefois, comme convenu avec l'adjoint responsable des bâtiments et afin d'assurer la sécurité des enfants en cas de bris de vitres, les services techniques ont posé des films plastiques sur une partie des vitrages de l'école élémentaire. (parties basses)

Un exercice de simulation de PPMS a eu lieu lundi 24 novembre. Nous vous rappelons que les élèves sont mis en sûreté à l'école dans le cas de risques majeurs comme séisme, camion transportant matière dangereuse qui se renverse, nuage nucléaire...

Deux points sont à relever : deux classes sont obligées de traverser la cour pour se mettre à l'abri dans la bibliothèque et il y a un problème de communication entre les bâtiments puisque les enseignantes sont obligées d'avoir recours à leurs téléphones portables personnels pour faire l'exercice.

Il est suggéré l'idée d'ouvrir une ligne interne qui ne servirait qu'à l'équipe enseignante pour le PPMS.

3) Rythmes scolaires 2015 – 2016 :

Depuis septembre 2014, le gouvernement a décidé de mettre en place une nouvelle organisation du temps scolaire pour tous les écoliers. Le décret relatif à la nouvelle organisation du temps scolaire du 24 janvier 2013 fixe de nouveaux principes qui permettent de **mettre en place une semaine scolaire plus équilibrée et d'alléger la journée d'enseignement, en vue d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de contribuer à leur réussite :**

- 24 heures d'enseignement hebdomadaires réparties sur 9 demi-journées

- La durée maximale d'une journée d'enseignement est de 5h30 avec une demi-journée ne pouvant excéder 3h30 et une pause méridienne de une heure trente au minimum

L'ajout de 3 heures le mercredi matin permet d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes. (ce qui est un des objectifs majeurs de cette réforme).

De plus, les élèves peuvent accéder sur le temps périscolaire à des activités sportives, culturelles, artistiques qui développeront leur curiosité intellectuelle, leur permettront de se découvrir des compétences et des centres d'intérêt nouveaux et renforceront le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Depuis plus d'un an, l'équipe enseignante a énormément travaillé en concertation avec les différents partenaires pour mettre en place l'organisation actuelle en cohérence avec la réforme.

Pour l'équipe enseignante, le bilan est satisfaisant :

- Régularité de la semaine scolaire, horaires identiques à la maternelle
- Allègement de la journée scolaire comme le préconise la réforme
- Créneau de l'après-midi de 2 heures consécutives favorable aux apprentissages
- Apport culturel et sportif riche et varié au sein des TAP
- Pas de retour négatif des parents sur la nouvelle organisation, parents satisfaits de pouvoir emmener leurs enfants à l'école le matin

Bien que l'organisation actuelle semble convenir à de nombreuses personnes, la municipalité fait état de difficultés :

- beaucoup de personnes employées
- une gestion administrative difficile
- des problèmes de locaux
- des difficultés pour recruter des intervenants dont la rémunération augmente en conséquence.

Cette année, le coût financier s'élève à plus de 75 000€. Par conséquent, la municipalité souhaite revoir l'organisation 2015/2016 afin de diminuer le coût.

Lors de la réunion de comité de pilotage du 9 février, une proposition de la mairie avait été faite mais celle-ci a été finalement abandonnée.

Afin de réduire les coûts, l'équipe enseignante propose de garder l'organisation actuelle mais en enlevant les TAP du vendredi et en mettant en place la garderie dès 15h30. (Proposition N°1)

Suite à une réunion entre des représentants de parents, de membres de l'APE et la municipalité, deux propositions se sont dégagées :

Proposition N°2 :

Lundi et vendredi : 9h/12 h et 13h30/16h30

Mardi et jeudi : 9h/12 et 13h30/15h (TAP de 15h à 16h30)

Mercredi : 9h/12h

Proposition N°3 :

Lundi, mardi et jeudi : 9h/12h et 13h30/16h30

Mercredi : 9h/12h

Vendredi : 9h/12h (TAP de 13h30 à 16h30)

A noter qu'une heure d'APC sera à placer sur un des jours courts dans les deux propositions précédentes de 15h à 16h ; une solution devra donc être trouvée par la municipalité pour garder les enfants de 16h à 16h30.

Pour l'équipe enseignante, ces deux propositions vont à l'encontre de la réforme :

- Aucune régularité de la semaine
- Allongement de la journée scolaire, demande de dérogation nécessaire
- Horaires différents entre la maternelle et l'élémentaire
- Temps de TAP trop long pour les enfants déjà difficiles à canaliser, selon les observations de cette année

Différentes pistes sont évoquées afin de trouver une solution : demander une participation aux familles pour les TAP, organiser les TAP en trois tranches d'âge (cycle) comme en maternelle pour une gestion plus simple des inscriptions...

Après discussion, un avis est recueilli par l'intermédiaire d'un vote à main levée :

Proposition N°1 : 11 voix / Proposition N°2 : 3 voix / Proposition N°3 : 0 voix / un vote blanc

Il conviendra sans doute d'organiser d'autres rencontres entre les partenaires afin de décider, dans les meilleures conditions possibles et dans l'intérêt des élèves, de la semaine scolaire 2015/2016.

Séance levée à 19h30

Pour le conseil d'école